

Inscriptions scolaires 2025

Inscrivez vos enfants pour la rentrée scolaire 2025.

Les parents d'enfants nés en 2022 ainsi que les nouveaux arrivants à Villeparisis, tous niveaux scolaires confondus, sont invités à télécharger les dossiers d'inscription sur villeparisis.fr ou les retirer en mairie. Cette première inscription administrative, sera suivie d'une deuxième étape distincte et directement auprès de l'établissement scolaire de référence. L'inscription à l'école est obligatoire pour tout enfant dès l'âge de 3 ans.

[Connaitre son école de rattachement](#), choisissez votre quartier puis indiquez votre rue.

[Réserver un créneau auprès du service scolaire](#)



Demande de dérogation du périmètre scolaire

Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école qui n'est pas celle de votre secteur, il faut demander une dérogation scolaire. Pour cela, vous devez constituer un dossier, via le formulaire (téléchargeable en bas de page) sur villeparisis.fr ou au Guichet Unique.

Vous devez impérativement motiver cette demande : choix d'une école sur le secteur des grands-parents, qui gardent l'enfant, choix d'une école dans le secteur de l'assistante maternelle agréée, choix d'une école car le grand frère ou la grande soeur y est déjà scolarisée, etc. Pensez à ajouter au dossier les documents justifiant votre demande : lettre de motivation, attestation sur l'honneur, photocopie du justificatif de domicile des grands-parents ou contrat et agrément de l'assistante maternelle, certificat de scolarité du premier enfant etc. La commission de dérogation a lieu en juin.

Les documents à fournir :

- Dossier d'inscription
- Copie intégrale du livret de famille ou de l'acte de naissance
- Copie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (en cas d'achat immobilier : fournir l'acte de vente définitif)
- Copie des vaccinations de l'enfant
- Certificat de radiation (document fournis uniquement par l'ancienne école)
- Copie du jugement de divorce ou décision du juge aux affaires familiales / attestation sur l'honneur justifiant de la garde

Infos pratiques

Plus d'infos auprès du service scolaire :
01 64 67 52 14 scolaire@mairie-villeparisis.fr

PLUS D'INFOS AUPRÈS DU GUICHET UNIQUE
AU 01 64 67 52 00 OU SUR VILLEPARISIS.FR

Centre médico-scolaire

Permanence d'une assistante sociale

Les lundis et vendredis de 8h15 à 17h30. Le mercredi de 8h15 à 12h45.
Au collège Jacques Monod (01 64 27 92 47)

Permanence du RASED

A l'école Joliot Curie (01 64 27 85 76)

Autres infos pratiques

Inspection de circonscription de l'Education Nationale

1 rue des Vignes - 77410 Claye Souilly - 01 60 26 57 61

Rectorat de l'Académie

4 rue Georges Enesco - 94010 Créteil - 01 57 02 60 00

Centres d'information et d'orientation - CIO

15 place de l'Europe - 77100 Meaux - 01 60 25 44 00
18 rue Gustave Nast - 77500 Chelles - 01 60 08 35 07

Documents

[Dossier scolaire 2025](#)

[2024-63 Modification de la sectorisation scolaire](#)

[Dérogation scolaire hors commune 2025](#)

[Dérogation scolaire 2025-2026](#)

Liens utiles

[Portail famille](#)

[Réserver un créneau](#)